

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-398-1930 Congé

n° 69-398-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 janvier 1930

Numéro JO

n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro

31 janvier 1930

TEXTE INTÉGRAL

un congé d'un mois est accordé à l'askari des douanes Doalé Abar, dont quinze jours à solde entière et quinze jours à demi-solde, à compter du 1er février 1930.